

**Mémoire destiné à la commission parlementaire**

**Consultation publique sur le projet de loi 124**

***Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance***

*Présenté par Marie Auger*

Déposé le 25 novembre 2005

## Présentation de l'auteur

Je dépose ce mémoire à titre personnel et individuel. Je suis actuellement étudiante à la maîtrise en psychopédagogie à l'Université Laval où je travaille à la rédaction d'un mémoire portant sur la qualité éducative dans les services de garde en milieu familial. Au cours des quatre dernières années, j'ai occupé un poste de gestionnaire dans un centre de la petite enfance de la région de Montréal, le CPE Chez nous chez vous, où j'ai eu notamment à développer le volet de la garde en milieu familial. Mon intérêt pour les services de garde éducatifs à l'enfance est issu à la fois de ma pratique professionnelle et de ma démarche en tant qu'étudiante et chercheure.

Merci de l'attention que vous accorderez à ce mémoire. Veuillez recevoir mes sincères salutations.

---

Marie Auger

## ***Le prix de la qualité***

La qualité des services de garde est un sujet d'actualité ces dernières années : on y consacre des recherches, des mémoires, des cahiers thématiques dans les journaux, des reportages à la télévision. Le débat est de nouveau sur la place publique depuis l'annonce du projet de loi 124. J'ai repoussé plusieurs fois l'idée d'écrire en réaction à ce projet de loi en me demandant ce que mon opinion pouvait changer. C'est pourtant devenu un sujet incontournable parce que je me sens personnellement concernée et que j'ai à cœur le développement des services de garde à la petite enfance. Aussi, c'est à travers mon histoire personnelle que je vais tenter de réagir au projet de loi 124, principalement en ce qui a trait à la garde en milieu familial.

Je profite actuellement d'un congé sans solde pour étude, accordé par mon CPE, afin de compléter une maîtrise en psychopédagogie dont le sujet porte sur la qualité éducative dans les services de garde en milieu familial. Suite à mon baccalauréat en psycho-éducation, j'ai compris que les premières années de la vie sont cruciales pour le développement des enfants et j'ai fait le choix de consacrer ma carrière principalement à l'éducation à la petite enfance. À ce titre, je crois que les services de garde représentent un potentiel immense au plan de la stimulation, du dépistage et de l'intervention précoce et constituent une ressource éducative indispensable pour les familles.

J'ai moi-même fréquenté une garderie, parmi les premières à avoir vu le jour dans les années 70. Mes deux enfants, aujourd'hui à l'école primaire, ont fréquenté des CPE où ils ont pu profiter de leurs précieuses années de petite enfance entourés d'éducatrices qualifiées, professionnelles, chaleureuses et attentionnées. J'ai été doublement privilégiée parce que j'ai travaillé dans leur CPE d'abord à titre de directrice pédagogique en installation puis comme directrice du milieu familial. J'ai fait mon entrée alors que la garderie de quartier était déjà devenu un CPE, j'ai connu la crise de croissance et les difficultés qu'elle a engendrées avec l'arrivée de la deuxième installation et l'obligation de diversifier les services par la mise sur pied de la composante milieu familial.

Je suis de celles qui ont cru au modèle de centre de petite enfance mis en place avec la politique familiale adoptée en 1997<sup>1</sup>. Aussi, lorsqu'on m'a confié la responsabilité de développer le volet milieu familial dans mon CPE, j'y ai vu l'occasion de participer à l'effort collectif visant à augmenter l'accessibilité des places à contribution réduite pour les familles de mon quartier tout en favorisant la reconnaissance des éducatrices qui font le choix d'offrir un service de garde à la maison et en garantissant la supervision de ce type de garde afin d'en assurer la qualité. J'avais fait le pari que le milieu familial pouvait réellement être une option privilégiée par les parents et pas seulement un service de garde de deuxième ordre quand on n'a pas pu trouver de place en installation.

En deux ans, notre CPE a attribué 100 places en milieu familial et reconnu 14 personnes responsables de services de garde. Ces quatorze femmes je peux vous parler d'elles, de leur travail, de leur famille, de leur générosité, de leurs succès et de leurs déceptions. Je connaissais le nom et le visage des cent enfants qui fréquentaient leurs services de garde et j'ai rencontré la majorité des parents à mon bureau au CPE et dans leur milieu de garde. Avant mon départ, et cela se poursuit, nous nous réunissions une fois par mois pour partager de l'information et échanger nos bons coups, j'effectuais régulièrement des visites de soutien et de contrôle, j'étais disponible pour répondre à leur questions et à leurs demandes. Une relation de confiance et de collaboration s'était installée parce que nous travaillions toutes vers un même objectif : contribuer au bien-être des enfants et à leur développement en leur offrant des services de garde éducatifs de qualité.

Quand une étude comme l'ELDEQ<sup>2</sup> rapporte que, comparés aux services de garde en milieu familial accrédités par les CPE, les milieux familiaux non-régis ont tendance à être moins représentés parmi les milieux de bonne qualité (10% vs 29%) alors qu'ils le sont plus parmi ceux qui offrent une qualité inadéquate (26% vs 7%), j'interprète ces

---

<sup>1</sup> Ministère de la famille et de l'enfance. (1999) *La politique familiale, un pas de plus vers l'épanouissement des familles et des enfants*. Québec : Gouvernement du Québec, 38p.

<sup>2</sup> Japel, C., Tremblay, R.E. et Côté, S. (2005). La qualité, ça compte ! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde. *Choix IRPP*, 11 (4)

résultats comme le reflet des efforts consacrés par les CPE et les éducatrices en milieu familial au cours des dernières années pour développer des services de qualité. J'affirme donc que oui la qualité a un prix mais quand nous savons que des milieux de qualité ont un impact positif sur le développement des enfants alors que des milieux de mauvaise qualité peuvent avoir un effet néfaste et bien je dis que l'investissement en vaut la peine car quant à moi, la prévention des troubles de comportements, de la délinquance, du décrochage scolaire, du suicide, cela commence bien avant l'entrée à l'école.

Aujourd'hui, alors que Madame Carole Théberge, Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition Féminine, dépose un projet de loi qui vise à retirer aux CPE la coordination des services de garde en milieu familial, je me sens flouée. J'ai l'impression d'avoir été utilisée pour faire, pardonnez-moi l'expression populaire, « une job de bras » et que maintenant que l'essentiel des places sont développées et que les prévisions annoncées pour 2005-2006 sont atteintes ou presque, on nous retire la gestion d'une composante que nous avons bâtie dans le but d'en faire un projet de qualité. Le travail est pourtant loin d'être terminé, je dirais même que dans notre CPE il commence en ce qui a trait à la consolidation du programme éducatif, après les deux dernières années consacrées à la mise sur pied des services. Qu'est-ce qui est prévu dans la structure des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial afin d'assurer le soutien éducatif, pédagogique et professionnel en vue d'atteindre et de maintenir un niveau de qualité qui dépasse le seuil minimal et passable rapporté dans plusieurs études récentes ?<sup>3</sup>

Les éducatrices en milieu familial qui ont fait le choix de se joindre à un CPE vont-elles se reconnaître et être reconnues dans les bureaux coordonnateurs ou bien seront-elles des numéros auxquels on verse des rétributions à toutes les deux semaines ? Personnellement, la qualité j'y crois et je pense qu'elle passe par la qualité des

---

<sup>3</sup> a) Doherty, G., Lero, D.S., Goelman, H., Tougas, J. et La Grange, A. (2000). *Où ça me touche ! Des milieux accueillants où l'on apprend : la qualité des services de garde en milieu familial réglementés au Canada*. Guelph (Ontario) : Centre d'études sur la famille, le travail et le mieux-être.

b) Drouin, C., Bigras, N., Fournier, C., Desrosiers, H. et Bernard, S. (2004). *Grandir en qualité 2003. Enquête québécoise sur la qualité des services de garde éducatifs*. Québec : Institut de la statistique du Québec.

c) Japel, C., Tremblay, R.E. et Côté, S. (2005). La qualité, ça compte ! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde. *Choix IRPP*, 11 (4)

interactions entre l'éducatrice et les enfants, entre l'éducatrice et les parents mais aussi entre les gestionnaires des CPE et les éducatrices. Et je pense que c'est ce côté humain que nous allons perdre dans les méga-structures administratives proposées dans le projet de loi 124.

Dans les nombreuses lectures que je fais, dans le cadre de la rédaction de mon mémoire, il est question des variables qui sont associées à la qualité des services de garde en milieu familial. Or, nulle part je n'ai lu que le fait de centraliser la gestion des services de garde dans des structures administratives et de diminuer les budgets alloués au programme n'avait une incidence positive sur la qualité éducative. Par contre le ratio éducatrice/enfants, le fait d'offrir des espaces et un aménagement adéquat qui permettent aux enfants de réaliser des activités d'apprentissage variées, le fait que les éducatrices possèdent un diplôme post-secondaires en services de garde à l'enfance et qu'elles soient rémunérées en fonction de leurs compétences sont tous des éléments qui ont un impact sur la qualité des services de garde offerts<sup>4</sup>. Le fait de dispenser de la formation spécialisée et d'offrir des activités de perfectionnement, de promouvoir les réseaux d'éducatrices en milieu familial pour leur donner la chance d'échanger entre elles et de partager de l'information, de hausser la rémunération, d'accorder du soutien additionnel aux éducatrices qui accueillent des nourrissons et des enfants à besoin particulier, de promouvoir l'importance sociale de la garde en milieu familiale et son intérêt comme choix de carrière sont autant de moyens pour soutenir et stimuler la qualité des services de garde en milieu familial<sup>5</sup>. Selon moi, la structure des CPE pouvait permettre tout cela.

J'attends donc qu'on me fasse la démonstration que le projet de loi le permettra tout autant et même plus afin de justifier ce changement de cap. Mais permettez-moi d'en douter et de dire toute mon inquiétude et ma déception de voir un réseau à peine bâti, et qui fait pourtant état de modèle dans bien d'autres provinces du Canada et même ailleurs dans le monde, être démantelé et l'expertise du milieu être rejetée, tout cela pour

---

<sup>4</sup> Japel, C., Tremblay, R.E. et Côté, S. (2005). La qualité, ça compte ! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde. *Choix IRPP*, 11 (4)

<sup>5</sup> Doherty, G., Lero, D.S., Goelman, H., Tougas, J. et La Garange, A. (2000). *Oui ça me touche ! Des milieux accueillants où l'on apprend : la qualité des services de garde en milieu familial réglementés au Canada*. Guelph (Ontario) : Centre d'études sur la famille, le travail et le mieux-être

épargner quelques millions de dollars. Parce que, ne l'oublions pas, c'est d'argent qu'il est avant tout question dans le projet de loi dont la finalité est d'économiser annuellement 50 millions de dollars. Le développement des places à contribution réduite s'est fait au cours des dernières années beaucoup grâce à la forte croissance des places en milieu familial. D'abord parce que ce mode de garde permet une meilleure distribution géographique et favorise l'accessibilité des places, notamment dans les régions, mais aussi, on ne se le cache pas, parce que le développement de ces places est beaucoup plus économique que celui des places en installation. Si au moins on pouvait espérer qu'une partie des sommes économisées puisse être redistribuée aux éducatrices en milieu familial sous forme de subvention de démarrage ou de fonctionnement ou encore pour bonifier leurs rétributions afin qu'elles puissent s'offrir, ainsi qu'à leurs assistantes, des conditions d'emploi plus avantageuses. Or, cela ne semble pas faire partie du plan de restructuration proposé.

Face au mouvement amorcé en faveur de l'accréditation syndicale des responsables de garde en milieu familial (RSG), bloqué par le projet de loi 8<sup>6</sup>, on peut aussi se demander si la création des bureaux coordonnateurs ne vient pas creuser encore davantage le fossé. En effet, lorsqu'il est question d'établir un lien d'emploi entre les RSG et le représentant du ministère chargé de coordonner les services qu'elles offrent, un bureau coordonnateur agréé géré par une équipe de gestionnaires est probablement moins menaçant qu'un CPE, dans lequel on retrouve des salariées qui effectuent sensiblement le même travail, mais dans des conditions toutefois très différentes. Bien que l'idée que j'avance ne soit qu'une hypothèse, elle mériterait plus ample réflexion si nous suivons la logique actuelle du contrôle des coûts.

---

<sup>6</sup> Cox, R. (2005). *Pour en faire un véritable emploi : des stratégies pour améliorer les conditions de travail des responsables de services de garde en milieu familial*. Condition féminine Canada.

Cela dit, je suis bien consciente que la gestion actuelle du volet milieu familial puisse présenter des lacunes et susciter des insatisfactions chez les 14 200 responsables de services de garde, mais est-ce que cela justifie les moyens proposés par le projet de loi 124 ? Encore une fois permettez-moi d'en douter et de penser qu'on est en train de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Enfin, ce qui me semble d'autant plus inquiétant c'est que le projet de loi 124 semble ignorer la plupart des recommandations et conclusions des récentes recherches sur la qualité des services de garde en milieu familial au Québec et au Canada, dont certaines ont été citées dans ce document. Or, n'est-ce pas une des finalités de la recherche, principalement lorsqu'elle est largement subventionnée, de proposer un éclairage qui puisse contribuer aux décisions prises par les gouvernements en matière de politique publique ? La cécité de notre gouvernement actuel a de quoi étonner et choquer.

Alors voilà, je suis bien consciente que l'avis d'une étudiante à la maîtrise ne pèse pas bien lourd dans ce débat mais ce geste je le pose avant tout par solidarité pour tous ceux et celles qui oeuvrent dans le domaine des services de garde à la petite enfance, avec une pensée particulière pour les éducatrices en milieu familial avec lesquelles je travaille. Parce qu'au delà du fait bien égoïste que votre projet de loi risque de me faire perdre mon emploi, c'est la société québécoise toute entière qui sera la grande perdante et qui fera les frais de cette restructuration. Le milieu des services de garde à la petite enfance n'étant pas à sa première lutte, je compte sur le fait que d'autres voix comme la mienne, entre autres celles des éducatrices en milieu familial, se feront entendre pour proposer des solutions alternatives à celles préconisées dans le projet de loi 124 et pour réitérer, à l'instar du slogan, que nos CPE et nos RSG on y tient !

---

Marie Auger